

LE SAVIEZ-VOUS?

90 % DES ENTREPRISES DÉPOSENT LE BILAN EN MOINS DE 2 ANS APRÈS UN SINISTRE INFORMATIQUE

(Source SNIA France 2008)



Mauvaise manipulation
Oubli



Incendie



Sinistre



Vol



Virus



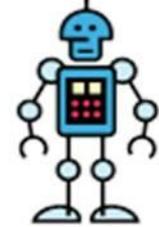
Cryptage

Faiblesse



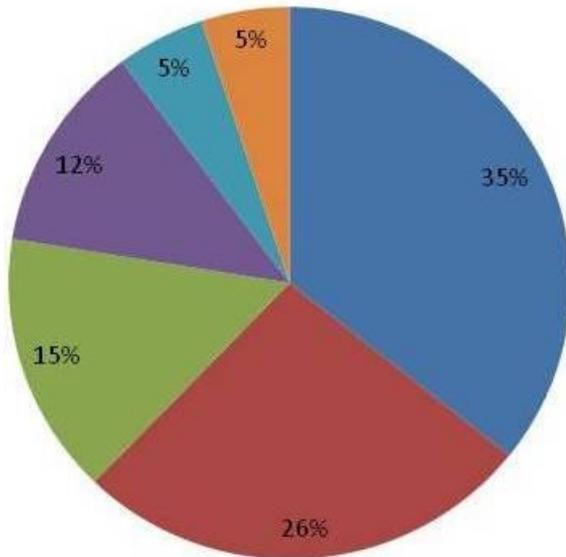
Support

Maintenance



Technologie

Obsolescence



■ Erreur humaine

■ Pannes internes

■ Vol

■ Virus

■ Sinistres (incendie, dégâts des eaux)

■ Autres (piratage, sabotage, ...)

Le saviez-vous?

Pourquoi
Sauvegarder ?

Le RGS : une
obligation

Pourquoi une
Télésauvegarde ?

Notre Offre
(ADMSS)

TROIS BONNES RAISONS DE PROTÉGER VOS DONNÉES

1 - POUR DES RAISONS JURIDIQUES

D'après l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 du **code pénal**, le chef d'entreprise est tenu de garantir la confidentialité, l'intégrité et la pérennité des données critiques de l'organisation sous peine de poursuites (5 ans d'emprisonnement – 300 000 € d'amendes)

2 - POUR DES RAISONS RÉGLEMENTAIRES

Ex. La **Norme RGS** est **obligatoire** pour toute la **sphère publique** (mai 2013)

3 - POUR DES RAISONS ÉCONOMIQUES ET D'IMAGE

80% des entreprises ayant subi une perte majeure de données informatiques déposent le bilan (Source : Andersen Consulting)

Perte de confiance des usagers ou clients. Procès, etc.

Coûts importants en cas de pertes . Arrêt + ou – long de l'activité de votre entreprise

PROTÉGER SES DONNÉES => SAUVEGARDER SES DONNÉES

1. Sauvegarder l'ensemble des **données critiques** : De quelles données ai-je besoin pour redémarrer immédiatement l'activité de mon entreprise en cas de crash informatique ?
2. Sauvegarder tous ces éléments **quotidiennement**
3. Permettre un **redémarrage rapide d'activité** en cas de crash informatique : Sauvegarder les configurations
4. Pouvoir installer la solution sur des environnements hétérogènes

EXEMPLE D'OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES

vs. Amende - Emprisonnement (Personne physique)

1. Respect des obligations réglementaires et légales : loi informatique et liberté, LCEN, **RGS (Référentiel Général de Sécurité)**
2. (Service public) Modernisation de l'administration et conception d'un service public où la sécurité n'est pas une fin en soi, mais un moyen qui concourt à la **confiance entre usagers et administration => Apport indéniable du RGS**



LE RGS POUR QUI ? - A QUI S'ADRESSE LE RGS ?

Aux autorités administratives* qui mettent en œuvre des **échanges électroniques** entre les usagers et les administrations et aussi aux échanges des administrations entre elles
Y compris les systemes des usagers

* au sens de l'ordonnance n° 2005-1516, c'est-à-dire :

Les **administrations** de l'Etat, les **collectivités territoriales**, les **établissements publics à caractère administratif**, les organismes gérant des **régimes de protection sociale et du code rural** ou mentionnés aux articles L. 223-16 et L. 352-21 du code du travail et les autres organismes chargés de la **gestion d'un service public administratif**

*Par extension, le RGS s'applique aussi aux **fournisseurs des administrations**, que cela soit des **éditeurs de logiciels** ou des producteurs d'**équipements** ou des **opérateurs de services** (par ex. des hébergeurs de services Web)*

Le saviez-vous?

Pourquoi
Sauvegarder ?

Le RGS : une
obligation

Pourquoi une
Télesauvegarde ?

Notre Offre
(ADMSS)

DÉCRET RGS – ARRÊTÉ RGS (2010)

- ❶ Ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux **échanges électroniques** entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000636232>

- ❷ Publication du décret [n° 2010-112 du 2 février 2010](#), dit **décret RGS**, le **4 février 2010** au Journal Officiel

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021779444&dateTexte=vig>

- ❸ Publication de [l'arrêté du 6 mai 2010](#), dit **arrêté RGS**, portant approbation de la première version du RGS, le **18 mai 2010** au Journal Officiel

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000022220429&dateTexte=vig>



RGS

RGS 2.0 prévu pour fin 2012

RGS obligatoire le 18 mai 2013

Le RGS est géré par L'ANSSI, autorité nationale en matière de cyber-sécurité

En savoir plus : <http://www.ssi.gouv.fr/fr/reglementation-ssi/referentiel-general-de-securite/>

En savoir plus : <http://references.modernisation.gouv.fr/rgs-securite>

Le saviez-vous?

Pourquoi
Sauvegarder ?

Le RGS : une
obligation

Pourquoi une
Télésauvegarde ?

Notre Offre
(ADMSS)

LE RGS POUR QUOI?

Le RGS pour "Etablir la CONFIANCE de l'utilisateur dans l'administration"

Les dispositions du Référentiel Général de Sécurité (RGS) **garantissent** la **sécurité des informations** tant **au moment de l'échange** qu'au moment de **leur traitement** ou **de leur stockage** par l'**administration**

LE RGS, C'EST QUOI ? - CONTENU DU RGS

- ❶ Le RGS spécifie les **exigences** à respecter **dans le développement des systèmes d'information** pour en **garantir** la **sécurité**
- ❷ Le RGS est un **élément normatif** qui se met en place dans un cadre réglementaire applicable à **tous les acteurs de la sphère publique**
- ❸ Le RGS couvre un domaine très large :
 - Normes, standards et spécifications techniques
 - Guides de mise en œuvre des services
 - Politique (archivage, qualité de services)
 - Modèles de données
 - Nomenclature et base de données



RGS

Le RGS définit aussi les procédures de vérification et de conformité (certification / labellisation)

Le saviez-vous?

Pourquoi
Sauvegarder ?

Le RGS : une
obligation

Pourquoi une
Télesauvegarde ?

Notre Offre
(ADMSS)

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA SAUVEGARDE DES DONNÉES INFORMATIQUES DES COLLECTIVITÉS



Dans le cadre du décret N° 2010-112 du 2 février 2010, dit **décret RGS** (Référentiel Général de Sécurité), un ensemble de règles de sécurité est défini pour la gestion de la sécurité de l'information qui s'applique aux autorités administratives.

Ces règles sont plus ou moins drastiques selon plusieurs niveaux de « force sécuritaire » : une, deux ou trois étoiles (*, **, ***).

Quel que soit ce niveau, la sauvegarde hors site des données est toujours recommandée. Elle est obligatoire dès le niveau **. **Chaque collectivité doit mettre en œuvre une politique de sauvegarde** et d'archivage (équipes à mobiliser, moyens nécessaires, procédures de reprise, ...).

Il est important de définir la mise en place de l'organisation adéquate, les tests des procédures de secours, les données nécessaires à la reprise de l'activité, **les moyens de récupérer les données à travers un site de secours ou une restauration de sauvegarde**, les procédures de fonctionnement en mode dégradé.

Les **moyens** mis en œuvre **pour sauvegarder** et archiver ces données doivent être **identifiés**.

Le saviez-vous?

Pourquoi
Sauvegarder ?

Le RGS : une
obligation

Pourquoi une
Télésauvegarde ?

Notre Offre
(ADMSS)

Les **procédures de sauvegarde** et d'archivage doivent permettre de **posséder l'information nécessaire en cas de besoin de restauration**, notamment dans le cas de ruptures de services nécessitant le déclenchement du **Plan de Reprise d'Activité**, de satisfaire les contraintes légales et réglementaires sur la **conservation des données**, de définir les personnes pouvant accéder à ces informations, d'établir **la fréquence de sauvegarde** de ces données, de définir les types de données à sauvegarder, de **décrire les procédures permettant de restaurer des données**, de décrire les procédures d'accès et de récupération des archives, de **déterminer les équipes à mobiliser** en cas de telles demandes.

Seule une **sauvegarde automatique** et **externalisée**(hors site) peut garantir une **restauration rapide** et **complète** en cas de problème. **Ses premières caractéristiques ?**

- Un **logiciel**, installé (ou pas) sur un poste ou un serveur, permettant de paramétrer et d'automatiser le processus sans intervention humaine
- Un envoi **automatisé** des données **via Internet** processus de sauvegarde (**choix** des fichiers, répertoires, **fréquence**, nombre de versions) sur un **espace de stockage dédié** et sur des **serveurs externalisés**
- Une **sécurisation** des données par le **cryptage** des données durant les transferts et au moment de l'hébergement
- Une **restauration** des données depuis une connexion Internet **en cas de sinistre** informatique

SAUVEGARDE « CLASSIQUE » : PAS MIEUX ?

Pour protéger leurs fichiers, les entreprises utilisent majoritairement des supports physiques : clé USB, bandes, disque dur, serveurs locaux, ... Ces moyens de sauvegarde « classiques » présentent-ils des risques ?

LES RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES DE SAUVEGARDES « CLASSIQUES »



La vérification du contenu des sauvegardes

- Qui se charge de vérifier mes sauvegardes ?



Respect des procédures

- Backup, vérification, délocalisation
- Ces procédures sont-elles bien suivies tous les jours ?



Démagnétisation des supports

- Un byte du fichier est illisible et c'est l'ensemble du fichier qui devient irrécupérable

A quoi bon sauvegarder sur des médias (CD-R, clé USB, disque dur, ...) qui sont laissés dans les mêmes locaux que les ordinateurs ?

Les sauvegardes traditionnelles ne sont ni fiables, ni pérennes

Seule la télé-sauvegarde garantit la sécurité des données

Le saviez-vous?

Pourquoi
Sauvegarder ?

Le RGS : une
obligation

Pourquoi une
Télesauvegarde ?

Notre Offre
(ADMSS)

POURQUOI CHOISIR LA TÉLÉ-SAUVEGARDE

plutôt qu'un système de sauvegarde « classique » sur un support physique ?

A quoi bon sauvegarder sur des médias (CD-R, clé USB, disque dur, ...) qui sont laissés dans les mêmes locaux que les ordinateurs ?

Les sauvegardes traditionnelles ne sont ni fiables, ni pérennes

Seule la télé-sauvegarde garantit la sécurité des données

LA TÉLÉ-SAUVEGARDE, C'EST QUOI ?

C'est un **SERVICE**

- de **sauvegarde EN LIGNE** (dans un nuage – **Cloud** -)
- externalisé, automatisé, supervisé** sous forme
- d'**abonnement** avec des **garanties** et des **engagements**

OBJECTIFS D'UNE TÉLÉ-SAUVEGARDE (sauvegarde automatisée en mode SAAS)

Permettre à toutes les entreprises (**PME / TPE / Grands comptes / Administrations**,) de :

- **Protéger efficacement** leurs **données informatiques**, l'**actif principal** de l'entreprise
- **Garantir une restauration immédiate**
- **Conformité** avec les **aspects juridiques** et **réglementaires**
- **Faire faire des économies et consolider / améliorer** leur **image** et leur **capital confiance**

Le saviez-vous?

Pourquoi
Sauvegarder ?

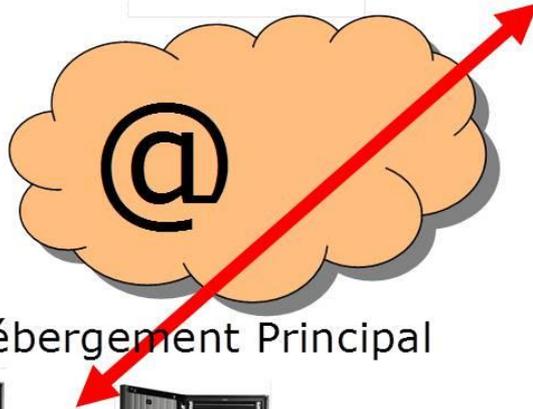
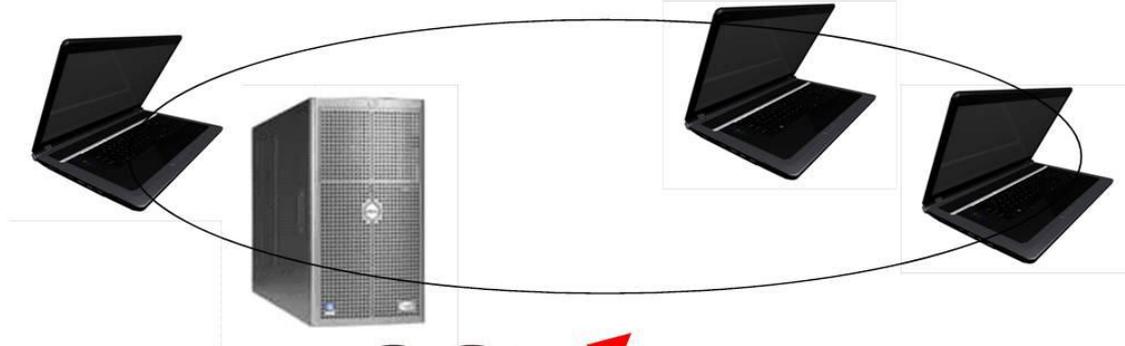
Le RGS : une
obligation

Pourquoi une
Télesauvegarde ?

Notre Offre
(ADMSS)

SAUVEGARDE EN MODE SAAS (Software As A SERVICE)

Votre Réseau d'Entreprise



Centre d'Hébergement Principal



Centre de Réplication



Conclusion

Le saviez-vous?

Pourquoi Sauvegarder ?

Le RGS : une obligation

Pourquoi une Télésauvegarde ?

Notre Offre (ADMSS)

POURQUOI CHOISIR LA TÉLÉ-SAUVEGARDE

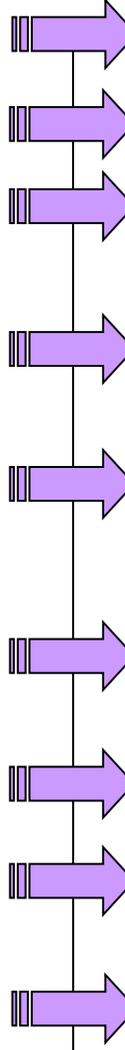
plutôt qu'un système de sauvegarde sur un support physique ?

Vous vous abonnez à **un service !**
clé en main

SAUVEGARDE SUR SUPPORT PHYSIQUE

SAUVEGARDE EN LIGNE

- Achat d'un équipement de sauvegarde
- Achat d'un logiciel de sauvegarde automatisée
- Nécessite une personne responsable de la manipulation des supports (DLT, CD-Rom)
- Copie des bandes ou autres supports à transférer à l'extérieur de l'entreprise
- Vérification manuelle du bon fonctionnement de la sauvegarde
- Compétences pour contrôler l'état effectif des sauvegardes
- Coût d'entretien du matériel de sauvegarde
- Formation nécessaire au système de sauvegarde
- Difficulté de mise en conformité réglementaire (ex. décret RGS)



- Pas d'achat matériel à effectuer
- Agent de sauvegarde inclus dans le service
- Procédure automatisée
- Transfert des données à l'extérieur (et au moins à 2 endroits)
- Exploitation automatique, message lors d'une sauvegarde interrompue, ou non réalisée
- Rapports automatiques de sauvegarde simples
- Aucun coût d'entretien
- Aucune formation nécessaire pour la télé-sauvegarde
- Conformité réglementaire (ex. décret RGS)**

LA TÉLÉ-SAUVEGARDE BÉNÉFICES POUR VOTRE ENTREPRISE

Vous ne vous occupez plus de vos sauvegardes : Tout est automatisé !

Vous gagnez du temps et vous vous consacrez à votre cœur de métier
Plus personne ne doit s'occuper de votre système de sauvegarde en interne.

Vous sécurisez l'actif principal de votre entreprise

A savoir : vos données informatiques, fichiers, messagerie (sauvegarde ou archivage)

Pas d'investissement matériel ou logiciel

Aucun frais de mise en place. Vous ne payez qu'un **abonnement** pour ce **service**.

Pas de coûts cachés

Les coûts sont fonction de l'espace disque alloué à vos données et les prix sont dégressifs.

Des engagements contractuels

Des sauvegarde supervisées à distance, une garantie d'accès aux serveurs, un double stockage (ou plus) des données pour une sécurité maximale.

Le saviez-vous?

Pourquoi
Sauvegarder ?

Le RGS : une
obligation

Pourquoi une
Télesauvegarde ?

Notre Offre
(ADMSS)

RÉSUMÉ : LA TÉLÉ-SAUVEGARDE : UN SERVICE pour sécuriser vos fichiers comme dans un coffre-fort en banque

Sauvegardes <u>automatiques</u> <u>supervisées</u> sur <u>internet</u>	Les sauvegardes s'exécutent automatiquement, supervisées à distance et vous recevez les rapports de sauvegarde par e-mail
Mode SAAS – 100 % sécurisé	Les fichiers sont transmis compressés et cryptés sur des serveurs sécurisés, en France, et de manière redondante
Respect de la <i>confidentialité</i> de vos données	à toutes les étapes (transferts et hébergement)
Garantie de restauration de vos données gratuitement	depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet (disponibilité) à partir de votre navigateur : Internet Explorer, Chrome, Firefox,
Double stockage (ou plus)	des données pour une sécurité maximale (intégrité) - Versioning
Accès - <i>Disponibilité</i> 24/7	Une garantie d'accès aux serveurs - Accès nomade gratuit
Des engagements contractuels	Garantie par assurance
Pas d'investissement matériel ou logiciel	Aucun frais d'achat - Aucun frais de mise à jour – Assistance Tél.
Pas de coûts cachés – Maîtrise des coûts	Les coûts sont fonction de l'espace disque alloué à vos données
Maîtrise des coûts - <u>Demander un devis</u>	Vous ne payez qu'un abonnement pour ce service

Le saviez-vous?

Pourquoi Sauvegarder ?

Le RGS : une obligation

Pourquoi une Télésauvegarde ?

Notre Offre (ADMSS)

PASSEZ A LA TELE-SAUVEGARDE

En savoir plus : www.admass.fr/Ad_Diagnostic_Sauvegarde - contact@admass.fr

L'objectif de ce questionnaire est de vous donner quelques informations concernant la **conservation à court, moyen et long termes** de vos **données stratégiques**, de vous aider à **mesurer les risques** que vous encourez et à comprendre **comment y faire face**

Une sauvegarde a un coût – Une restauration n'a pas de prix

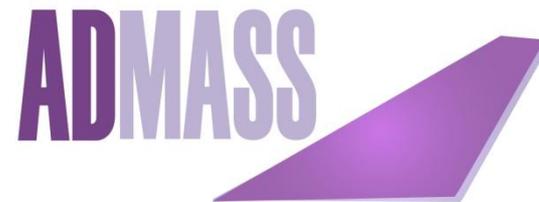
Une sauvegarde réalisée en interne ne vous protège pas.

- **Perdre des données coûte cher** : perte d'activité, coût financier, perte de clients et d'image.
- Ne pensez-vous pas que ces **risques** sont suffisamment **préjudiciables** pour mettre en place une solution qui vous en protège ?



OPTEZ POUR UNE GRANDE SÉCURITÉ, CONFORMITÉ ET TRANQUILLITÉ :

- ① sans investissement (matériel et logiciel)
- ② sans contrainte de manipulation



Pour en savoir plus sur notre offre, nos tarifs,

pour un **devis** : contact@admass.fr - **05 62 18 91 78***

Sécurité et Gouvernance Informatique
Conseil - Accompagnement

Le saviez-vous?

Pourquoi
Sauvegarder ?

Le RGS : une
obligation

Pourquoi une
Télesauvegarde ?

Notre Offre
(ADMAS)